

Formulaire de consultation du public pour les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

A retourner à la mairie au plus tard le 31 mars 2024

La carte détaillant les zones et parcelles identifiées ZAER par les élus sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie.

Seules les installations de production d'énergie renouvelable photovoltaïque ont été retenues par les élus.

NOM :	Prénom :
Adresse	<u> </u>
Numéro	o de téléphone :
Mail :	
	Etes- vous favorable à d'autres types d'énergies renouvelables que ceux visés par les élus (photovoltaïques au sol, sur bâtiment, en ombrières sur parking) ? o Oui o Non Si oui, lesquel(s) ?
	5. 5a., 1654ac.(5)
•	Souhaitez- vous que d'autres zonages ou parcelles soient ajouté(e)s ? o Oui o Non
	Si oui, merci de mentionner les parcelles ou zonages.
•	Autres remarques
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·